

Dominicains d'Avrillé – *Lettre aux tertiaires de Saint Dominique*

Vous avez dit : « herméneutique de la continuité » ?

Extrait de la *Lettre aux tertiaires de Saint Dominique* – Noël 2011

Dans son « discours-programme » du 22 décembre 2005, le pape Benoît XVI disait que l'interprétation des nouveautés enseignées par le concile Vatican II ⁽¹⁾ doit repousser « **l'herméneutique de la discontinuité par rapport à la Tradition** » tandis qu'elle doit affirmer « **l'herméneutique du renouveau dans la continuité** ». En termes plus simples : le concile Vatican II ne doit pas être interprété dans le sens d'une rupture mais dans le sens d'une continuité avec la Tradition.

Aussitôt, dans les milieux ralliés, ce fut un cri de triomphe : le nouveau pape ne veut pas rompre avec le passé de l'Église, il met un coup de frein et va ramener l'Église à la Tradition. Cette « herméneutique » de la pensée de Benoît XVI est en fait un tragique contre-sens.

D'abord, **les faits n'ont montré en rien un retour à la Tradition**. Benoît XVI continue inexorablement la politique de Jean-Paul II, nous l'avons vu en octobre dernier avec le renouvellement du scandale d'Assise. Il aurait suffi de lire les écrits du cardinal Ratzinger pour s'y attendre : « Si par restauration on entend un retour en arrière, alors aucune restauration n'est possible. [...] **Non, on ne retourne pas en arrière et on ne peut y retourner** ⁽²⁾ ».



Vous avez dit : « herméneutique de la continuité » ?

Certains diront : il y a quand même eu le *Motu Proprio* autorisant la Messe traditionnelle, la levée des excommunications, les discussions doctrinales sur le Concile avec la Fraternité.

- Au sujet du *Motu Proprio*, le pape n'a accordé la Messe traditionnelle **qu'à ceux qui ne rejettent pas la nouvelle**, il n'y a donc pas grand changement : « Les fidèles qui demandent la célébration de la **forme extraordinaire** ne doivent jamais venir en aide ou appartenir à des groupes qui **nient la validité** ».

¹ Pensons ici à l'œcuménisme, à la liberté religieuse, à la collégialité, par exemple.

² Cardinal RATZINGER, Entretiens sur la foi, p. 40. Il faut ajouter que la pensée du pape n'a pas changé depuis le temps où il était cardinal. Il a fait rééditer toutes ses œuvres passées en précisant qu'il pensait toujours la même chose.

ou la légitimité de la sainte Messe ou des sacrements célébrés selon la **forme ordinaire** » (*Motu Proprio* n° 19).

- Pour ce qui est de la levée des excommunications, sa portée est quand même limitée du fait que les excommunications de 1988 – et d’abord celle de Mgr Lefebvre – n’ont pas été déclarées nulles et injustes, et du fait que le ministère des évêques et prêtres de la Tradition est toujours déclaré illégitime : Mgr Pozzo, secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei* a réaffirmé clairement qu’il était **défendu aux catholiques de participer à la messe ou de recevoir les sacrements des prêtres de la Fraternité**, car – pour lui – ceux-ci sont canoniquement irréguliers (**ce qui est exact du point de vue conciliaire !**) ⁽³⁾. Il n’y a peut-être plus d’excommunication de droit (officiellement du moins, car ces excommunications étaient invalides (**Non ! nulles et non avenues...**) dans la réalité), mais puisque les fidèles sont avertis de ne pas fréquenter les chapelles de la Tradition, il reste une excommunication de fait ! (**ce qui est une conséquence logique...**)
- Quant aux discussions doctrinales, on se demande quelle a été leur utilité ⁽⁴⁾ dans la mesure où, après deux années de discussions, Rome ne trouve rien de mieux à dire que : « Nous sommes prêts à vous reconnaître **à condition d’accepter le Concile** ⁽⁵⁾. (**Ce qui prouve bien qu’à la base le principe d’un dialogue doctrinal était mauvais et corrompu... !**)

Donc, rien n’a changé à Rome depuis Mgr Lefebvre.

Alors que signifie cette « **herméneutique de la continuité** » qui est le programme de Benoît XVI ?

Très significatif à cet égard, est l’article de Mgr Ocariz paru dans l’*Osservatore Romano* du 2 décembre dernier. Mgr Ocariz faisait partie de la commission des experts de la Congrégation pour la doctrine de la foi en charge des discussions doctrinales avec la Fraternité. Nous avons distribué et étudié ce texte capital en réunion de Tiers-Ordre ⁽⁶⁾. Nous en rappelons donc seulement ici les principaux passages :

1. « Le concile Vatican II n’a défini aucun dogme (**plus exactement les dogmes en question sont à présent appelés à subir les justes évolutions d’une époque donnée... !!!**), au sens où il n’a (**d’où il apparaît que sous un certain rapport le Magistère est au-dessus des dogmes !**) proposé aucune doctrine au moyen d’un acte définitif (**et pour cause !!!**). Toutefois, le fait qu’un acte du **Magistère de l’Église** ne soit pas garanti par le charisme de l’infaillibilité ne signifie pas qu’il puisse être considéré comme faillible ⁽⁷⁾, au sens où il transmettrait une **doctrine provisoire** (**admirez la contradiction dans les termes résolue par son contexte dialectique !**) ou encore [de simples] opinions autorisées. Toute expression du **Magistère authentique** (**l’est-il ? toute la question est là !**) doit être accueillie pour ce qu’elle est véritablement : un enseignement donné par des pasteurs qui, dans la succession apostolique, parlent avec un “**charisme de vérité**” (**et toc !**) (*Dei Verbum* 8), “**pourvus de l’autorité du Christ**” (**bigre ! ce n’est pas rien !**)

³ Interview sur Radio-Vatican, le 1er décembre 2010.

⁴ Nous ne critiquons pas ici le bien fondé de ces discussions. Essayer de convertir la Rome moderniste par l’argumentation doctrinale n’est pas en soi mauvais; et toutes les précautions prudentielles (???) avaient été prises pour que ces discussions ne soient pas dangereuses.

⁵ Sermon de Mgr FELLAY à Écône le 8 décembre 2011.

⁶ Ceux qui n’ont pu assister à ces réunions peuvent nous le commander.

⁷ Comprenez qui pourra : ce n’est pas parce que le Concile n’est pas infaillible qu’il pourrait être faillible.

(*Lumen Gentium* 25), “**sous la lumière du Saint- Esprit**” (ibid.) ⁽⁸⁾. » (Comment résister à une telle « trinité » ?!)

2. « Au concile Vatican II, il y eut **diverses nouveautés d'ordre doctrinal**. (Donc les nouveautés ont une prétention doctrinale qui peut être éclairée positivement pourvu qu'on y mette un peu de « bonne volonté » ! Alors que les dogmes, c'est plus délicat... il faut les « traiter à part » et avec grande ruse et subtilité, c'est-à-dire en les conservant intégralement mais en les vidant de leur substance grâce à tout ce qu'on vient de lire précédemment !) [...] Certaines d'entre elles ont été et sont encore l'objet de controverses en ce qui concerne leur continuité avec le Magistère précédent, c'est-à-dire leur **compatibilité avec la Tradition**. [...] L'attitude catholique, **compte tenu de l'unité du Magistère** (admirons la fausseté intrinsèque de cette assertion !), consiste à chercher une interprétation **unitaire** (c'est leur obsession car c'est le critère objectif et obligatoire de leur légitimité !) dans laquelle les textes du concile Vatican II et les documents magistérielles précédents **s'éclairent mutuellement**. (Tout est une question de lumière et d'éclairage n'est-ce pas !) [...] Des espaces **légitimes** de liberté théologique demeurent, pour expliquer, d'une façon ou d'une autre, la **non-contradiction** avec la Tradition (mais ces mêmes « espaces » ne peuvent-ils aussi avoir vocation à démontrer la contradiction ? Ce n'est pas évoqué !) de certaines formulations présentes dans les textes conciliaires. [...] A cet égard, il ne semble pas superflu (sic !) de tenir compte du fait que presque **un demi-siècle** s'est écoulé depuis la conclusion du concile Vatican II, et qu'au cours de ces décennies, **quatre Pontifes romains** se sont succédé sur la chaire de Pierre. » (Vous savourerez comme moi cet argument spécieux et typiquement moderniste.)
3. « Cette adhésion au Concile ne se présente pas comme un **acte de foi**, mais plutôt d'**obéissance**. (Intéressante distinction ! car ils savent comme nous que la foi est en déclin mais que l'obéissance qui fait appel à des ressorts humains beaucoup plus basiques fonctionne toujours et encore mieux... surtout, paradoxalement, chez beaucoup de « tradis » !) Elle n'est pas simplement disciplinaire, mais enracinée dans la **confiance** (sic !) **en l'assistance divine au Magistère**, et donc dans la **logique** et sous la **mouvance de l'obéissance de la foi** ⁽⁹⁾. » (Admirable « trinité » de critères objectifs diaboliquement hiérarchisés !!! Quand comprendra-t-on que cette contre-Église inversée utilise toutes les ressources logiques et doctrinales de la véritable Église dont elle apostasie dans les faits toute la foi traditionnelle... ?). Cela rappelle le temps où Mgr Lefebvre se rendait à Rome pour montrer l'opposition doctrinale entre les nouveautés du Concile et l'enseignement constant de l'Église, et où il s'entendait toujours répondre : « Obéissez, obéissez, obéissez ! » (CQFD !)

Nous espérons que vous avez maintenant compris le raisonnement, et ce que signifie « **l'herméneutique de la continuité** » : le pape et le Concile sont le Magistère, ils parlent avec l'autorité du Christ, **donc ils ne peuvent pas se tromper**. (Ce qui est exact et parfaitement catholique !) Si certaines nouveautés du Concile vous semblent en contradiction avec l'enseignement du Magistère précédent, eh bien ! vous vous trompez, **car ce n'est pas possible**. (Ce qui est parfaitement exact... dans une Église en ordre !) Donc, revoyez votre copie, et nous vous accordons généreusement la liberté de vous mettre au travail, mais seulement pour montrer que, finalement, ces nouveautés ne sont pas en contradiction mais sont **en continuité avec la Tradition**.

⁸ Mgr Ocariz a totalement oublié la réserve du concile Vatican [I] au sujet des déclarations des papes : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine ; mais pour qu'avec son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi » (Constitution dogmatique *Pastor aeternus* du 18 juillet 1870. FC 481, DS 3070).

⁹ Comprenez qui pourra, une fois de plus : ce n'est pas une adhésion de foi, mais finalement cela revient à une adhésion de foi.

C'est ce qu'a fait **Le Barroux** aussitôt son ralliement, par exemple, lorsque dom Gérard a demandé au **père Basile** de faire une thèse pour prouver la continuité de la liberté religieuse de Vatican II avec la Tradition. Campos aussi, etc.

Alors, le tapis rouge est déroulé et tous les honneurs vous sont accordés : bénédiction abbatiale, consécration épiscopale, reconnaissance immédiate de votre Institut comme étant de droit pontifical, etc. Il faut dire qu'en tentant de prouver que les nouveautés de Vatican II ne sont pas en opposition avec la Tradition, vous avez rendu le plus éminent des services à la Révolution dans l'Église. Alors, vous méritez bien quelque récompense.

Mais ce sont les trente deniers de Judas ; et des chaînes d'or qui vous empêchent désormais de continuer le combat de la Tradition. Mgr Ocariz veut enfin terminer sur une note heureuse : ⁽¹⁰⁾ « En examinant le **Magistère du pape et l'adhésion que lui a donné l'épiscopat**, une éventuelle situation de difficulté **(sic !!!)** devrait [alors] se changer en une adhésion sereine et joyeuse **(sic !!!)** au Magistère. »

Et de toutes façons, si vous n'êtes pas convaincus **(car ils ont tout prévu !!)** : **obéissez !** Sinon vous risquez d'être de nouveau condamnés comme l'a été Mgr Lefebvre en 1988, « excommunié » pour avoir « **une notion incomplète de la Tradition** » : incomplète parce qu'il ne voulait pas y **insérer** de force le concile Vatican II.

(Extrait de la *Lettre aux tertiaires de Saint Dominique*, Noël 2011)

¹⁰ Motu proprio Ecclesia Dei adflicta du pape JEAN-PAUL II.